

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 24150023000040	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT EPCI dont la population est de 3500 habitants et plus COMMUNAUTE D'AGGL. D'AURILLAC
--	---

POSTE COMPTABLE DE : TRESORERIE AURILLAC

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Budget primitif

BUDGET : CAMPINGS COMMUNAUTAIRES (2)

ANNEE 2020

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	18
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	22
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	23
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	24
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	25
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	26
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	27
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	29
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V	O		
T	E	326 982,29	284 100,00
		+	+
R	E		
P	P	0,00	0,00
O	R		
R	T	(si déficit)	(si excédent)
S	S	0,00	42 882,29
		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		326 982,29	326 982,29

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E	3 018 767,03	2 886 400,00
		+	+
R	E		
P	P	114 103,77	0,00
O	R		
R	T	(si solde négatif)	(si solde positif)
S	S	0,00	246 470,80
		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		3 132 870,80	3 132 870,80
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		3 459 853,09	3 459 853,09

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	102 700,00	0,00	101 200,00	101 200,00	101 200,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	125 500,00	0,00	125 000,00	125 000,00	125 000,00
014	Atténuations de produits	8 500,00	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
Total des dépenses de gestion des services		237 700,00	0,00	235 200,00	235 200,00	235 200,00
66	Charges financières	8 000,00	0,00	15 100,00	15 100,00	15 100,00
67	Charges exceptionnelles	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		410,00	410,00	410,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	13 880,82		10 272,29	10 272,29	10 272,29
Total des dépenses réelles d'exploitation		266 580,82	0,00	267 982,29	267 982,29	267 982,29
023	Virement à la section d'investissement (6)	30 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	31 970,00		39 000,00	39 000,00	39 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		61 970,00		59 000,00	59 000,00	59 000,00
TOTAL		328 550,82	0,00	326 982,29	326 982,29	326 982,29

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	326 982,29
---	-------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	1 100,00	0,00	1 100,00	1 100,00	1 100,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	175 000,00	0,00	175 000,00	175 000,00	175 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	9 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
Total des recettes de gestion des services		185 100,00	0,00	184 100,00	184 100,00	184 100,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	80 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	550,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		265 650,00	0,00	264 100,00	264 100,00	264 100,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	20 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		20 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
TOTAL		285 650,00	0,00	284 100,00	284 100,00	284 100,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	42 882,29
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	326 982,29
---	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	39 000,00
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	152 942,92	112 281,89	125 000,00	125 000,00	237 281,89
21	Immobilisations corporelles	528 109,83	1 821,88	495 700,00	495 700,00	497 521,88
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 000 000,00	0,00	2 260 000,00	2 260 000,00	2 260 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		2 681 052,75	114 103,77	2 880 700,00	2 880 700,00	2 994 803,77
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	25 000,00	0,00	62 000,00	62 000,00	62 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	36 351,30		22 667,03	22 667,03	22 667,03
Total des dépenses financières		61 351,30	0,00	84 667,03	84 667,03	84 667,03
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		2 742 404,05	114 103,77	2 965 367,03	2 965 367,03	3 079 470,80
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	20 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	6 800,00		33 400,00	33 400,00	33 400,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		26 800,00		53 400,00	53 400,00	53 400,00
TOTAL		2 769 204,05	114 103,77	3 018 767,03	3 018 767,03	3 132 870,80

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 132 870,80
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	1 854 000,00	0,00	1 704 000,00	1 704 000,00	1 704 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	710 000,00	0,00	1 050 000,00	1 050 000,00	1 050 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		2 564 000,00	0,00	2 754 000,00	2 754 000,00	2 754 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		2 604 000,00	0,00	2 794 000,00	2 794 000,00	2 794 000,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	30 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	31 970,00		39 000,00	39 000,00	39 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	6 800,00		33 400,00	33 400,00	33 400,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		68 770,00		92 400,00	92 400,00	92 400,00
TOTAL		2 672 770,00	0,00	2 886 400,00	2 886 400,00	2 886 400,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	246 470,80
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 132 870,80
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	39 000,00
---	------------------

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	101 200,00		101 200,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	125 000,00		125 000,00
014	Atténuations de produits	8 000,00		8 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00		1 000,00
66	Charges financières	15 100,00	0,00	15 100,00
67	Charges exceptionnelles	7 000,00	0,00	7 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	410,00	39 000,00	39 410,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	10 272,29		10 272,29
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		20 000,00	20 000,00
	Dépenses d'exploitation – Total	267 982,29	59 000,00	326 982,29

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	326 982,29
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	10 000,00	10 000,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	62 000,00	0,00	62 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	237 281,89	0,00	237 281,89
21	Immobilisations corporelles (6)	497 521,88	43 400,00	540 921,88
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	2 260 000,00	0,00	2 260 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	22 667,03		22 667,03
	Dépenses d'investissement – Total	3 079 470,80	53 400,00	3 132 870,80

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 132 870,80
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	1 100,00		1 100,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	175 000,00		175 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		10 000,00	10 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	8 000,00		8 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	80 000,00	10 000,00	90 000,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		264 100,00	20 000,00	284 100,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	42 882,29
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	326 982,29
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 704 000,00	0,00	1 704 000,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 050 000,00	0,00	1 050 000,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	33 400,00	33 400,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		39 000,00	39 000,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		20 000,00	20 000,00
Recettes d'investissement – Total		2 754 000,00	92 400,00	2 846 400,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	246 470,80
--	-------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	40 000,00
------------------------------------	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 132 870,80
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	102 700,00	101 200,00	101 200,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	39 000,00	39 000,00	39 000,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	3 400,00	3 400,00	3 400,00
6064	Fournitures administratives	500,00	500,00	500,00
6066	Carburants	2 700,00	2 800,00	2 800,00
6068	Autres matières et fournitures	8 500,00	8 500,00	8 500,00
611	Sous-traitance générale	14 600,00	15 500,00	15 500,00
6135	Locations mobilières	300,00	300,00	300,00
61551	Entretien matériel roulant	2 900,00	500,00	500,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	900,00	1 000,00	1 000,00
6156	Maintenance	4 700,00	4 700,00	4 700,00
6161	Multirisques	5 200,00	5 000,00	5 000,00
6168	Autres	500,00	1 300,00	1 300,00
618	Divers	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6231	Annonces et insertions	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6236	Catalogues et imprimés	400,00	400,00	400,00
6238	Divers	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6256	Missions	500,00	500,00	500,00
6257	Réceptions	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6262	Frais de télécommunications	4 200,00	3 400,00	3 400,00
627	Services bancaires et assimilés	500,00	500,00	500,00
6353	Impôts indirects	4 500,00	4 500,00	4 500,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	400,00	400,00	400,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	125 500,00	125 000,00	125 000,00
6211	Personnel intérimaire	33 000,00	33 000,00	33 000,00
6331	Versement de transport	500,00	500,00	500,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	500,00	400,00	400,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 600,00	1 700,00	1 700,00
6411	Salaires, appointements, commissions	49 000,00	47 500,00	47 500,00
6414	Indemnités et avantages divers	6 000,00	7 000,00	7 000,00
6415	Supplément familial	500,00	500,00	500,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	16 000,00	16 000,00	16 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	16 000,00	16 000,00	16 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	500,00	500,00	500,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	200,00	200,00	200,00
648	Autres charges de personnel	200,00	200,00	200,00
014	Atténuations de produits (7)	8 500,00	8 000,00	8 000,00
7098	RRR sur produits des activités annexes	8 500,00	8 000,00	8 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	800,00	800,00	800,00
658	Charges diverses de gestion courante	200,00	200,00	200,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		237 700,00	235 200,00	235 200,00
66	Charges financières (b) (8)	8 000,00	15 100,00	15 100,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	7 000,00	14 000,00	14 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	100,00	100,00
6688	Autre	1 000,00	1 000,00	1 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	7 000,00	7 000,00	7 000,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	2 000,00	2 000,00	2 000,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	5 000,00	5 000,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	410,00	410,00
6815	Dot. prov. pour risques exploitat°	0,00	410,00	410,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	13 880,82	10 272,29	10 272,29
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		266 580,82	267 982,29	267 982,29
023	Virement à la section d'investissement	30 000,00	20 000,00	20 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	31 970,00	39 000,00	39 000,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	31 970,00	39 000,00	39 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		61 970,00	59 000,00	59 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		61 970,00	59 000,00	59 000,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		328 550,82	326 982,29	326 982,29

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	326 982,29
---	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	100,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	1 100,00	1 100,00	1 100,00
6096	RRR obtenus sur approv. non stocké	100,00	100,00	100,00
64198	Autres remboursements	1 000,00	1 000,00	1 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	175 000,00	175 000,00	175 000,00
706	Prestations de services	175 000,00	175 000,00	175 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	9 000,00	8 000,00	8 000,00
753	Reversement taxe de séjour	8 500,00	8 000,00	8 000,00
7588	Autres	500,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		185 100,00	184 100,00	184 100,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	80 000,00	80 000,00	80 000,00
774	Subventions exceptionnelles	80 000,00	80 000,00	80 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	550,00	0,00	0,00
7815	Rep. prov. charges d'exploitat°	550,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		265 650,00	264 100,00	264 100,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	20 000,00	20 000,00	20 000,00
722	Immobilisations corporelles	10 000,00	10 000,00	10 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	10 000,00	10 000,00	10 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		20 000,00	20 000,00	20 000,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		285 650,00	284 100,00	284 100,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	42 882,29
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	326 982,29
---	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	152 942,92	125 000,00	125 000,00
2031	Frais d'études	152 942,92	125 000,00	125 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	528 109,83	495 700,00	495 700,00
2128	Aménagement Autres terrains	65 000,00	40 000,00	40 000,00
2135	Installations générales, agencements	302 500,00	296 500,00	296 500,00
2151	Installations complexes spécialisées	2 000,00	2 000,00	2 000,00
2153	Installations à caractère spécifique	138 200,00	139 200,00	139 200,00
2182	Matériel de transport	5 000,00	5 000,00	5 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	14 200,00	11 000,00	11 000,00
2184	Mobilier	1 209,83	2 000,00	2 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	2 000 000,00	2 260 000,00	2 260 000,00
2312	Terrains	850 000,00	1 110 000,00	1 110 000,00
2313	Constructions	1 150 000,00	1 150 000,00	1 150 000,00
Total des dépenses d'équipement		2 681 052,75	2 880 700,00	2 880 700,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	25 000,00	62 000,00	62 000,00
1641	Emprunts en euros	25 000,00	62 000,00	62 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	36 351,30	22 667,03	22 667,03
Total des dépenses financières		61 351,30	84 667,03	84 667,03
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		2 742 404,05	2 965 367,03	2 965 367,03
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	20 000,00	20 000,00	20 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	10 000,00	10 000,00	10 000,00
13915	Sub. équipt cpte résult. Groupements	10 000,00	10 000,00	10 000,00
	Charges transférées	10 000,00	10 000,00	10 000,00
2135	Installations générales, agencements	10 000,00	10 000,00	10 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	6 800,00	33 400,00	33 400,00
2128	Aménagement Autres terrains	6 800,00	33 400,00	33 400,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		26 800,00	53 400,00	53 400,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		2 769 204,05	3 018 767,03	3 018 767,03

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	114 103,77
-----------------------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 132 870,80
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	1 854 000,00	1 704 000,00	1 704 000,00
1311	Subv. équipt Etat et établ. Nationaux	944 000,00	944 000,00	944 000,00
1312	Subv. équipt Régions	560 000,00	560 000,00	560 000,00
1313	Subv. équipt Départements	150 000,00	0,00	0,00
1315	Subv. équipt Groupement de collectivités	200 000,00	200 000,00	200 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	710 000,00	1 050 000,00	1 050 000,00
1641	Emprunts en euros	710 000,00	1 050 000,00	1 050 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		2 564 000,00	2 754 000,00	2 754 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	40 000,00	40 000,00	40 000,00
1068	Autres réserves	40 000,00	40 000,00	40 000,00
165	Dépôts et cautionnements recus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		40 000,00	40 000,00	40 000,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		2 604 000,00	2 794 000,00	2 794 000,00
021	Virement de la section d'exploitation	30 000,00	20 000,00	20 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	31 970,00	39 000,00	39 000,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	2 300,00	0,00	0,00
28128	Aménagement Autres terrains	11 700,00	14 000,00	14 000,00
28131	Bâtiments	5 420,00	5 500,00	5 500,00
28135	Installations générales, agencements, ..	7 450,00	11 600,00	11 600,00
28151	Installations complexes spécialisées	150,00	200,00	200,00
28153	Installations à caractère spécifique	1 860,00	2 500,00	2 500,00
281731	Bâtiments (mise à disposition)	1 910,00	2 000,00	2 000,00
28184	Mobilier	1 180,00	3 200,00	3 200,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		61 970,00	59 000,00	59 000,00
041	Opérations patrimoniales (8)	6 800,00	33 400,00	33 400,00
2031	Frais d'études	6 800,00	33 400,00	33 400,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		68 770,00	92 400,00	92 400,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		2 672 770,00	2 886 400,00	2 886 400,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	246 470,80
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 132 870,80
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DJ 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					150 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					150 000,00									
232	CAISSE D'EPARGNE	14/01/2019	04/06/2019	25/09/2019	150 000,00	F	Taux fixe à 1.38 %	1,380	1,390	EUR	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					150 000,00									

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
						Type de taux (12)	Index (13)				Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		145 000,00				10 000,00	1 949,25	0,00	25,88	
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		145 000,00				10 000,00	1 949,25	0,00	25,88	
232	N	0,00	A-1	145 000,00	14,48	F	Taux fixe à 1.38 %	1,390	10 000,00	1 949,25	0,00	25,88
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
Total général		0,00		145 000,00				10 000,00	1 949,25	0,00	25,88	

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	145 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais d'études	5	15/10/2003
L	Logiciels	2	15/10/2003
L	Plantations	20	15/10/2003
L	Logements locatifs	25	15/10/2003
L	Installations générales et agencements	15	15/10/2003
L	Autres constructions	10	15/10/2003
L	Matériel de transports	5	15/10/2003
L	Autres inst. Matériel et outillage techniques	10	15/10/2003
L	Autres collections et œuvres d'art	2	15/10/2003
L	Matériel de bureau et informatique	5	15/10/2003
L	Mobilier	10	15/10/2003
L	Autres immobilisations corporelles	10	15/10/2003

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	410,00		1 200,00	1 610,00	0,00	1 610,00
Compte Epargne Temps	300,00	01/01/2016	1 200,00	1 500,00	0,00	1 500,00
Compte Personnel de Formation	110,00	01/01/2020	0,00	110,00	0,00	110,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	410,00		1 200,00	1 610,00	0,00	1 610,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		94 667,03	I 94 667,03
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		62 000,00	62 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	62 000,00	62 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		32 667,03	32 667,03
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	10 000,00	10 000,00
020	Dépenses imprévues	22 667,03	22 667,03

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	94 667,03	114 103,77	0,00	208 770,80

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		59 000,00	III 59 000,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		59 000,00	59 000,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2805	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00
28128	Aménagement Autres terrains	14 000,00	14 000,00
28131	Bâtiments	5 500,00	5 500,00
28135	Installations générales, agencements, ..	11 600,00	11 600,00
28151	Installations complexes spécialisées	200,00	200,00
28153	Installations à caractère spécifique	2 500,00	2 500,00
281731	Bâtiments (mise à disposition)	2 000,00	2 000,00
28184	Mobilier	3 200,00	3 200,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	20 000,00	20 000,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	59 000,00	0,00	246 470,80	40 000,00	345 470,80

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	208 770,80
Ressources propres disponibles	IV	345 470,80
Solde	V = IV – II (6)	136 700,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1° CLASSE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT ANIMATION PRINCIPAL 2° CLASSE	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de membres présents : 50

Nombre de suffrages exprimés : 66

VOTES :

Pour : 66

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 28/01/2020

Présenté par (1) le président,

A Aurillac le 03/02/2020

(1) le président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Conseil Communautaire

A Aurillac, le 03/02/2020

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Agnès COURCHINOX représentée par G. PRADAL	
Alain BRUNEAU	
Alain COUDON	
Angélique BRUGERON	
Angélique MARTINS	
Anne SOULA représentée par S. CHAUSI	
Bernadette GINEZ	
Bernard TIBLE	
Catherine AMALRIC représentée par JP NICOLAS	
Charly DELAMAIDE représenté par P. MATHONIER	
Christelle CHASTEL représentée par JL LENTIER	
Christian DAIX représenté par S. LACHAIZE	
Christian GASTON	
Christian POULHES	
Christophe PESTRINAUX	
Claudine FLEY	
Daniel FABRE	
Daniel FLORY	
Daniel PAPON	
Delphine FLEURY représentée par M. MAUREL	
Denise VALAT	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Evelyne LADRAS	
Florence MARTY représentée par B. TIBLE	
Frédéric GODBARGE	
Geneviève DELPUECH suppléé par S. CUEILLE	
Georges JUILLARD représenté par P. LAUBIE	
Ginette APCHIN	
Guy DELPUECH	
Gérard PRADAL	
Géraud MARCASTEL	
Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC représentée par C. FLEY	
Jean-Antoine MOINS	
Jean-François RODIER	
Jean-Louis PRAX	
Jean-Louis VIDAL	
Jean-Luc LENTIER	
Jean-Luc TOURLAN	
Jean-Paul NICOLAS	
Jean-Pierre ASTRUC	
Jean-Pierre DABERNAT représenté par M. ROUSSY	
Jean-Pierre PICARD	
Jean-Pierre ROUME	
Jeanine TEISSEDRE représentée par D. FABRE	
Magali MAUREL	
Michel JABIOL représenté par R. PAGIS	
Michel ROUSSY	
Michelle LABLANQUIE	
Michèle BIGEON	
Nathalie GARDES	
Nicole LOUBEYRE	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Paulette LAUBIE	
Philippe FABRE représenté par P. MAURS	
Philippe GRANIER	
Philippe MAURS	
Pierre MATHONIER	
René PAGIS	
Roger MAURE	
Serge CHAUSI	
Serge LAUBY	
Stéphane FRECHOU	
Sylvie LACHAIZE	
Thierry CRUEGHE suppléé par M. FLAGEL	
Thierry VOLLET	
Valérie BENECH représentée par D. PAPON	
Valérie GREIVELDINGER représentée par JA. MOINS	
Xavier DALL'AGNOL	

Certifié exécutoire par (1) le président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : l'assemblée délibérante.